

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

Délibération n°2024.06.099.B

**Réfection du système de traitement d'air de la salle du Conseil -
Validation du programme**

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2024

Secrétaire de Séance: François NEBOUT

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Francis LAURENT, Dominique PEREZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_99B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION
N°2024.06.099.B**

Rapporteur : Monsieur DEZIER

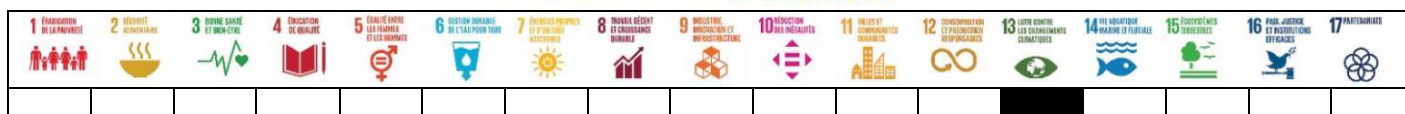
**REFECTION DU SYSTEME DE TRAITEMENT D'AIR DE LA SALLE DU CONSEIL -
VALIDATION DU PROGRAMME**

Pilier : 9 UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL
CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : 905 UN PATRIMOINE ENTRETENU ET VALORISE

Enjeux : 90501-9 UN PATRIMOINE ENTRETENU ET VALORISE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

Le fonctionnement des installations de chauffage climatisation traitement d'air est insatisfaisant. En effet, l'installation date de 2010 pour la partie centrale traitement d'air (CTA) et ne permet pas de répondre aux besoins de l'établissement aussi bien au niveau du renouvellement d'air des locaux (au regard des règles d'hygiène) et que dans la gestion de la température.

Compte tenu de l'occupation de la salle pour de nombreuses séances regroupant un grand nombre de personne que ce soit pour les besoins propres de GrandAngoulême ou des partenaires à qui la salle est mise à disposition, il convient de réaliser des travaux de réfection du système de traitement d'air.

Au-delà de la résolution du problème technique, cette opération sera également l'occasion de répondre aux enjeux du changement climatique en réalisant des économies d'énergie par une meilleure isolation des murs et plafond.

Afin de mener à bien cette opération, GrandAngoulême souhaite être accompagné d'une maîtrise d'œuvre.

Le coût estimé des travaux est de 219 000 € HT (Valeur Avril 2024).

La mission de maîtrise d'œuvre relève du domaine fonctionnel « bâtiments – réutilisation ou réhabilitation » au livre IV, Section II, sous-section 3 de la 2^{ème} partie du code de la commande publique précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_99B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

Compte-tenu de l'estimation financière du marché de maîtrise d'œuvre (30 000 € HT), la consultation se fera sous forme d'une procédure adaptée de maîtrise d'œuvre en application des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 et 5, R2131-12 et R2172-1 à 4 ;

Je vous propose :

DE VALIDER le programme de l'opération ;

D'APPROUVER l'engagement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre suivant une procédure adaptée et les éléments essentiels du dossier de consultation ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les marchés à intervenir, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

<p>Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_99B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024